



DISPOSITIF HAUT NIVEAU AMATEUR - DISCIPLINES INDIVIDUELLES

Conditions d'éligibilité :

- ✓ **Bénéficiaires** : associations sportives situées en Loir-et-Cher ayant des athlètes qui, après qualification, ont participé durant l'année n-1 ou la saison sportive n-1/n à des championnats de France, d'Europe, du Monde (compétition délivrant un titre de champion de France, d'Europe ou du Monde) ou aux jeux olympiques et paralympiques ou qui ont obtenu un titre (1^{ère} place) dans ces championnats, en individuel ou par équipe.

Autres modalités :

- ✓ L'aide est réservée aux catégories minimales à seniors (les catégories poussins, benjamins et vétérans étant exclues) et aux disciplines sportives individuelles reconnues de haut niveau selon l'arrêté en vigueur relatif à la reconnaissance du caractère de haut niveau des disciplines sportives, dans un sport individuel olympique* ;
- ✓ Pour le sport adapté et le handisport, seule la condition de sport individuel et olympique/paralympique s'applique ;
- ✓ Sont également prises en compte les compétitions se déroulant dans le département de Loir-et-Cher ;
- ✓ Les clubs aidés dans le cadre du dispositif départemental d'aide au sport de haut niveau amateur disciplines collectives ne pourront pas bénéficier de cette aide au titre d'une même année civile.

Calcul de la subvention :

Compétition individuelle		Compétition par équipe (dans un sport individuel)	
Participation	300 €	Participation	300 € / athlète
Titre	300 € + bonus 500 €	Titre	300 € / athlète + bonus 500 € pour l'équipe
		Aide plafonnée à 2 000 € / équipe	
<i>Une aide par athlète et par saison ou année sportive (uniquement cumulable avec une seule participation par équipe)</i> <i>L'aide est plafonnée à 5 000 € par année et par association.</i>			

Dans l'hypothèse où le montant total des aides dépasserait l'enveloppe budgétaire annuelle consacrée à ce dispositif, une diminution proportionnelle du montant des aides attribuées à chaque association pourra être appliquée.

*Cf tableau « sport olympique et individuel – disciplines reconnues de haut niveau »